**Procès Verbal des Assemblées Générales 2013 le mercredi 12 juin 2013**

1. ***Liste de présence :***Sont présents 101 cotisants, ainsi qu’environ 80 sympathisant non votants ; 40 cotisants ont envoyé une procuration et 69 autres ont demandé qu’on excuse leur absence.
2. ***Assemblée générale extraordinaire :***
	1. ***Modification des statuts :*** la modification des statuts proposée par le comité est adoptée à l’unanimité. Les statuts révisés sont à disposition sur le site internet [www.chocelectrique.ch](http://www.chocelectrique.ch)
3. ***Assemblée générale ordinaire :***
	1. ***Rapport du comité pour l’exercice 2012/2013 :*** le rapport (disponible sur internet) est accepté à l’unanimité des membres cotisants présents.
	**Intervention de M.J.D. Savoy :** M. Savoy évoque les expériences du comité référendaire de Fribourg et donne des recommandations précieuses.
	2. ***Comptes au 30 avril 2013 :*** les comptes montrent une nette augmentation des cotisations par rapport à l’année précédente, ce qui permet d’effectuer une provision de frs 14'000.- pour la récolte des signatures pour un référendum.
	Le vérificateur des comptes M. P. Dickinson recommande l’acceptation des comptes. L’assemblée suit cette recommandation à l’unanimité. Ainsi décharge est accordée au vérificateur des comptes et quitus au comité.
	3. ***Nominations au comité et désignation du réviseur de comptes :*** L'association fonctionne en mode décentralisé: pour chaque "chantier" ouvert, des bénévoles se sont regroupés pour former un comité ad-hoc.
	1- SEIC: problème fondateur de l'association. Il concerne les tarifs et le fonctionnement de SEIC, distributeur intercommunal de 6 communes autour de Gland.
	 2-Loi Fribourgeoise sur l'Energie: le chef de chantier JD Savoy a formé un comité référendaire qui a remporté le succès que l'on sait.
	3-Loi Vaudoise sur l'Energie: c'est évidemment "le" chantier par excellence, celui qui mobilise nos forces.
	De nouveaux chantiers s'ouvriront: par exemple "panneaux photovoltaïques": les membres de CE intéressés sont priés de s'annoncer. L'ensemble des participants à ces comités décentralisés constituent le "comité directeur" où sont abordés, le plus souvent par mail, les problèmes transversaux: cotisations, priorités financières etc. Chaque comité s'organise selon ses besoins en sous-comités. Le président tient le fichier des membres et assure, ad-intérim, la fonction de trésorier.
	Sur proposition du comité l’assemblée élit à l’unanimité les membres suivants :
	*Comité SEIC* : MM. M. Girardet, Gland ; H ans van den Hurk, Gland ; Marc Jaccard, Prangins ; Jean-Pierre Mérot (président), Gland
	*Comité Loi Energie FR :* MM. Jean-Daniel Savoy, Villars/Glâne ; Jean-Pierre Mérot
	Comité Loi Energie VD : MM. Jean-Pierre Mérot (président), Gland ; Michel Frank, Morges ; Marc Jaccard, Prangins ; Guy-Philippe Bolay, Lutry ; Edouard Meier, Epalinges ; Jean-François Dupont, Pampigny ; Francis Warpelin, Morges
	Est également élu dans le comité « loi Energie VD » M. Raymond **Müller**, Servion
	***Réviseur de comptes :*** M. P. Dickinson ayant démissionné, l’assemblée nomme M. Eric **Daellenbach**, Gland, en tant que réviseur des comptes.
	Le président et le comité remercient M. Dickinson pour son travail précieux.
	4. ***Cotisations 2014 :*** le comité propose une cotisation annuelle de frs 50.- pour tous. Cette proposition est acceptée par l’assemblée.
	5. ***Revue de dossiers en cours :***
		1. ***Projet de révision de la loi vaudoise sur l’énergie :*** M. Olivier Feller, directeur de la CVI et Conseiller National, commente l’état actuel du projet de loi. Il relève essentiellement trois raisons de s’y opposer.
		***Iniquité du projet –*** la loi impose à une infime minorité des coûts disproportionnés
		***Soutien financier très faible et seulement potestatif*** *( l’Etat peut soutenir mais il n’y est pas contraint).*Le montant prévu des subventions - 30 millions CHF- est très insuffisant par rapport à un coût total de frs 1.2 milliards (estimation personnelle que l’orateur qualifie lui-même de très basse).Ndlr : *Le comité penche plutôt vers un coût de 80 à 100 000 CHF pour une villa*, *soit un total de près 2.5 milliards de CHF.*
		***Exemplarité de l’Etat :*** Ce principe figure en bonne place dans la Conception Cantonale de l’Energie. Or ici, l’Etat s’octroie des exceptions pour les bâtiments publics, églises, abris protection civile - bel exemple en effet.
		2. ***Problème fondateur SEIC :*** La commission cantonale concernée (COSSEL) que nous avions saisie avait transmis ce dossier à l’Elcom à Berne qui vient de le lui retourner. Cependant, devant les nombre de demandes reçues par des abonnés de SEIC, ce distributeur s’est vu condamné par Elcom à baisser ses tarifs et à compenser les excès pratiqués en 2009 et 2010.
	6. ***Présentation campagne référendaire :*** Le sous-comité chargé de la communication a demandé à un consultant spécialisé M.Pugnale, plus connu sous son pseudonyme de Pécub, de présenter une conception de campagne (éventuelle ou probable) basée sur le principe du poids des mots – les arguments soigneusement choisis et formulés – et du choc des dessins, humoristiques bien entendu. Sa présentation fort animée a suscité le plus grand intérêt.
	7. ***Questions réponses :*** plusieurs adhérents ont ensuite posé des questions, formulé des suggestions… avant de passer à la buvette pour le verre de l’amitié après cette séance de 2h30 environ

Procès-verbal rédigé par F. Warpelin, secrétaire